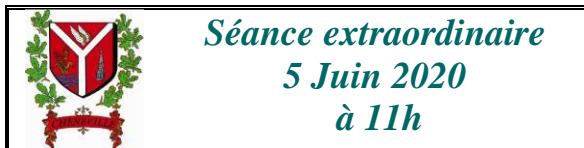


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 5 juin 2020, à 11h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens et monsieur Normand Bois. Madame Sylvie Potvin participe également à la séance par téléconférence tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020 (lequel a été renouvelé depuis) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Absences motivées : monsieur Maxime Proulx Cadieux et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Demande d'autorisation d'un PIIA - 17, rue Principale**
- 4. Demande d'autorisation d'un PIIA - 107, rue Principale**
- 5. Modification échelon de classement salarial – Michel Charlebois**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-06-123

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière par intérim dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PIIA - 17, RUE PRINCIPALE

2020-06-124

Demande d'autorisation d'un PIIA - 17, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 17, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des rénovations a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les rénovations projetées, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1684-82-9109.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PIIA - 107, RUE PRINCIPALE

2020-06-125

Demande d'autorisation d'un PIIA - 107, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 107, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des rénovations a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les rénovations projetées, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1683-84-8305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- MODIFICATION ÉCHELON DE CLASSEMENT SALARIAL – MICHEL CHARLEBOIS

2020-06-126

Modification échelon de classement salarial – Michel Charlebois

ATTENDU QUE monsieur Michel Charlebois est à l'emploi de la municipalité à titre de journalier aux travaux publics depuis avril 2019;

ATTENDU QUE monsieur Charlebois a de l'expérience dans le domaine de l'emploi, laquelle n'a pas été considérée lors de son embauche pour son classement dans l'échelon de l'échelle salariale;

ATTENDU QUE monsieur Charlebois est présentement au deuxième échelon de la classe 5;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim suggère que Monsieur Charlebois soit monté de 3 échelons, ce qui l'apportera à l'échelon 5;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve la montée d'échelons de monsieur Charlebois, laquelle est effective à partir du 8 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

La période de questions est annulée puisque la séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-06-127

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 11h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.